

Mardi 9 juillet 2019

Travaux de rénovation énergétique : gare aux arnaques !

Travaux d'isolation, panneaux solaires, changement de chaudière, diagnostic gratuit... le démarchage téléphonique, mais également à domicile et sur le web, bat actuellement son plein. Depuis le début de l'année, les associations et professionnels constatent en effet une augmentation considérable de pratiques commerciales abusives de sociétés se présentant comme missionnées par le Ministère de l'écologie ou les collectivités locales (Région, Département, Commune) et proposant aux particuliers des offres alléchantes de rénovation à 1 euro.

Brest métropole préconise la plus grande vigilance concernant ce type de démarche qui constituent le plus souvent des arnaques visant à faire signer des devis très rapidement, devis qui, la plupart du temps, ne sont pas adaptés au logement, relèvent d'une qualité plus que douteuse et présentent, au final, un risque important de surcoût.

Les bons réflexes à adopter en cas de démarchage

Si vous êtes concerné par ces pratiques, il est recommandé de ne rien signer sur le moment et de prendre la précaution de vous renseigner auprès d'un interlocuteur fiable. Sur Brest métropole, vous pouvez contacter la plateforme publique Tinergie qui vous conseillera en toute neutralité : Tinergie est le service public local de la rénovation énergétique, membre du réseau FAIRE reconnu par l'Etat, l'Agence National de l'Habitat (ANAH), et l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe).

Il est important de retenir que ni l'Etat, ni les collectivités locales ne font de démarchage téléphonique pour favoriser les travaux de rénovation énergétique.

Par contre, si vous voulez connaître et mobiliser les véritables aides existantes en matière de rénovation énergétique – Primes « coup de pouce », programme « Habiter Mieux » de l'Anah, crédit d'impôt... - n'hésitez pas à contacter les conseillers Tinergie qui sauront vous informer et vous accompagner en toute indépendance dans vos démarches.

Vous trouverez sur www.tinerjie-brest.fr – rubrique actualités - un lien vers la liste des entreprises Reconnues Garantées de l'Environnement ainsi que celle habilitées « coup de pouce » par l'Etat.

En cas de litige, il est conseillé de prendre contact auprès d'une association de consommateurs qui saura vous accompagner dans vos démarches (liste disponible sur le site web de la DGCCRF).

Tinerjie, 9 rue Duquesne à Brest – 02 98 33 20 09 – www.tinerjie-brest.fr